

**NOMINATION ET ENTRAÎNEMENT DU PERSONNEL
PÉNITENTIAIRE(1)**

par **RAMSES BEHNAM**

Professeur de Droit Pénal et de Criminologie
à la *Faculté de Droit d'Alexandrie* (R. A. U)

Envisager les délinquants pour les reconduire au juste chemin, c'est un des problèmes les plus difficiles de l'humanité.

C'est que chaque individu d'eux, est différent des autres, quant à sa personnalité et son histoire.

On ne saurait les soumettre tous au même mode de traitement, leurs maux n'étant pas identiques.

Pour cette raison, il est indispensable de bien sélectionner et entraîner le personnel pénitentiaire, pour qu'il soit à la hauteur de sa tâche fort délicate et que soit accomplie la mission du droit pénal consistant dans le combat de la délinquance et l'assainissement de la société.

Par rapport à la République Arabe Unie, la question fut prise en considération depuis longtemps, dans le but de se conformer d'ailleurs au mouvement mondial de réforme pénitentiaire.

En 1945, l'Administration pénitentiaire, organisa une école pour les élèves candidats aux postes de gardiens en prison.

Dans un semestre de cours, ils faisaient une étude pratique et suivaient des leçons sur les systèmes administratifs et les directives aptes à garantir la bonne exécution de leur devoir.

Animée par le souci d'adopter autant que possible, les méthodes scientifiques, une ordonnance ministérielle no. 78 du 13 octobre 1956, fonda un institut d'entraînement et d'habilitation pour le personnel pénitentiaire policier aussi bien que civil. Cette ordonnance n'était, en effet, qu'une adhésion aux résolutions du premier Congrès international des Nations Unies en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants, tenu à Genève en 1955.

(1) Rapport à présenter au 4ème Congrès international des Nations Unies, en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants (1970).

En 1957, le nom du dit institut a été abrégé en “Centre d’entraînement et d’habilitation”.

Réorganisant l’Administration pénitentiaire, l’ordonnance ministérielle no. 132 de 1963, a constitué dans cette administration une section d’entraînement, compétente de la préparation technique des agents pénitentiaires policiers et civils.

Un comité supérieur d’entraînement a été formé le 27 mars 1966 par une ordonnance administrative no. 80 de 1966, pour tracer les programmes d’instruction à suivre dans le centre susdit, relativement à toutes les catégories des agents pénitentiaires, qu’ils soient des chefs ou des subordonnés, des civils ou des policiers.

Après plusieurs réunions, ce comité a posé les programmes à exécuter à partir de l’année 1966—67, c’est-à dire depuis le premier septembre 1966.

Avant d’aborder ces programmes, il convient de donner un aperçu des agents pénitentiaires de la République Arabe Unie, quant aux qualifications qu’ils doivent posséder.

En effet, ces agents se divisent en deux grandes catégories lesquelles sont les policiers d’une part et les civils d’autre part.

La catégorie policière contient des officiers dont on nomme les directeurs des pénitenciers, et des agents de police qui leur sont subalternes.

La catégorie civile comprend des médecins, des pharmaciens, des ingénieurs, des agronomes, des prédicateurs et instituteurs et des spécialistes en service social.

Ils sont secondés, eux aussi, par des subalternes tels que les infirmiers et les infirmières, les assistants de laboratoire et de radiologie, les ouvriers professionnels ou agricoles.

Ily a enfin des employés (copistes) et des comptables.

Ceux qui méritent une attention particulière, sont les policiers et les spécialistes en service social.

Les officiers sont pour la plupart licenciés en sciences policières et juridiques selon le nouveau régime de l’Académie de police. Autrement dit, ils sont en même temps licenciés en droit.

Les spécialistes en service social sont, soit licenciés en lettres (section de sociologie) soit diplômés de l'Institut supérieur de service social.

D'habitude, les étudiants de la dite section de la Faculté des lettres ou du dit Institut, passent une période de stage, dans les prisons, avant de terminer leurs études.

Il incombe aux agents de service social de remplir trois fonctions délicates : 1) la réception des arrivants, la vérification et la résolution de leur cas. 2) l'occupation du loisir et la culture en groupe. 3) La post-cure.

Une caractéristique commune à toutes les deux catégories d'agents pénitentiaires, est la nécessité d'avoir été entraîné dans le travail des prisons, non seulement pour y faire service, mais aussi pour être maintenu dans ce service même.

Un entraînement est toujours indispensable, au commencement du service, et continuellement après.

Personne n'est admis au service, qu'il soit policier ou civil, sans avoir subi premièrement un entraînement théorique sous forme d'un programme primaire d'orientation spécialisée.

Ensuite, chacun doit suivre un programme de renouvellement des connaissances tous les deux ans, afin d'être mis au courant de toute innovation en matière pénitentiaire.

Méritent une attention particulière, les programmes d'entraînement de la catégorie policière, c'est-à-dire des officiers et des agents de police.

Le programme primaire d'orientation spécialisée, destiné aux officiers, leur apprend seize matières : 1) l'organisation, les objectifs et la mission de l'Administration pénitentiaire. 2) principes d'administration générale 3) relations humaines 4) la loi sur les employés civils de l'Etat 5) Comptabilité 6) magasins 7) contrats et achats 8) l'évolution du traitement des prisonniers 9) les systèmes des prisons et le règlement des sanctions pénitentiaires 10) service social 11) consignes et cantines des prisonniers et orientation professionnelle 12) fiches et statistique 13) la loi sur la police et les pouvoirs des directeurs des prisons 14) les procès-verbaux de l'Administration pénitentiaire 15) études mentales et éclaircissement politique 16) incendie et défense civile.

Le programme dure trois semaines, et consiste dans soixante dix-huit conférences.

Quant au programme de renouvellement des connaissances, il dure dix jours et contient comme matière nouvelle, des principes de psycho sociologie.

Ici, il ne convient pas d'exposer d'une façon détaillée, le contenu des dites matières. Toutefois, à titre d'exemple, on pourrait mentionner les sujets sur lesquels porte la matière des relations humaines. Ils sont : la définition des relations humaines, la nature humaine, la conduite humaine dans les sociétés organisées, la conduite individuelle, les besoins fondamentaux de l'homme, la conduite collective, l'influence de cette conduite et la dynamique du groupe, direction et surveillance, et la diminution du conflit entre les buts publics et les buts privés.

En ce qui concerne les agents de police, ils rejoignent, après avoir fait une pratique sur place, le groupe ainsi dit de "gardiens nouveaux" pour suivre un programme primaire d'orientation spécialisée, lequel dure trois semaines, porte sur treize matières dont la plupart est identique à ce qu'on vient d'indiquer par rapport aux officiers, et contient soixante douze conférences.

Dans trois autres semaines, ils apprennent, en outre, la tactique, la lutte et la défense de soi même.

La matière de "relations humaines", laquelle fait partie de leur programme, traite des sujets suivants : 1) La définition des relations humaines, la conduite de l'individu, les motifs, l'instinct, les besoins psychiques (d'amour et de travail) 2) des sujets divers comme les différences de caractère et de tempérament, l'influence de la société sur l'individu, l'intelligence, l'indépendance, le moral 3) des notions spécialisées sur : le prisonnier, la diversité des modes de conduite, la contribution à satisfaire les besoins légitimes, les besoins sérieux et simulés, le fait que la violence n'est pas indispensable à la conservation du prestige.

Comme nous venons de le dire par rapport à tout le personnel pénitentiaire quelqu'en soit la catégorie, les agents de police doivent eux-aussi, tous les deux ans, suivre un programme de renouvellement des connaissances.

Naturellement, les programmes primaires, se terminent, d'habitude, par un examen.

Voici les traits saillants du système suivi par la République Arabe Unie dans l'entraînement du personnel pénitentiaire.

Le centre d'entraînement et d'habilitation reçoit aussi des officiers des pays arabes, destinés au travail pénitentiaire.

Il a entraîné des officiers provenant du Soudan, de l'Algérie, du Liban, du Yemen, de l'Arabie Saoudite et du Kuwait.

Le 12 février 1962, M. le Prof. Lopez Rey, alors directeur de la section de défense sociale des Nations Unies, a donné au personnel du centre quatre conférences. Une visite au centre a été faite également par M. Patrik le directeur de l'Association de post - cure a Ottawa, et par M. Gewa le directeur des prisons nigériens.

Cependant, il n'a été pas encore possible, d'enseigner au centre toutes les matières spécifiées par la recommandation no. 17 de l'ensemble des résolutions du premier Congrès des Nations Unies, à propos du choix et de l'entraînement du personnel pénitentiaire.

De plus, on devrait donner à ce personnel un traitement particulier du point de vue des salaires, conformément à la recommandation no. 6 des dites résolutions laquelle vise à distinguer les travailleurs des prisons, des autres fonctionnaires publics, et prescrit en faveur d'eux, des avantages financiers aptes à les encourager. En effet, la solution des problèmes des prisonniers, requiert une sérénité d'esprit laquelle manquerait à qui est animé par le souci des besoins personnels.

Enfin, on n'a pu fonder aucun centre régional d'entraînement de ceux prévus par la recommandation no. 20 des résolutions susdites.

* * *

Quant aux établissements pour mineurs délinquants ou vagabonds, leur personnel est au contraire dépourvu de tout élément policier.

En effet, ce personnel se divise en quatre catégories.

La première est celle des spécialistes en service social, des administrateurs et des directeurs d'établissements.

La seconde contient les surveillants et ceux qui sont en contact direct avec les mineurs.

La troisième se rapporte aux membres des conseils d'administration (lesquels sont des volontaires ayant des qualifications variées).

La quatrième est celle des agents professionnels, tels que les surveillants d'alimentation ou d'hygiène, les infirmiers ou les infirmières, et les entraîneurs en différents métiers.

Pour la nomination du personnel des établissements publics, un entraînement préparatoire est obligatoire par rapport à la première catégorie.

Les spécialistes en service social, étant choisis parmi les licenciés en lettres (section de sociologie) ou les diplômés de l'Institut supérieur de service social, les administrateurs pouvant être élus des licenciés en droit ou en économie et commerce, suivent tous avant d'être nommés un programme d'entraînement qui dure trois mois pour les premiers et deux pour les derniers. Dans un mois ils fréquentent un cours théorique sur les mineurs, leur inadaptation, leur traitement et leur lois. Puis les spécialistes en service social passent deux autres mois d'entraînement pratique, l'un dans des régions urbaines et l'autre dans des zones rurales. Les administrateurs passent un second mois de pratique dans des visites aux établissements pour se rendre compte de leur système et de leur comptabilité. Enfin ils subissent tous un examen écrit et oral.

Les membres de la seconde catégorie (les surveillants) sont choisis parmi les titulaires d'un diplôme secondaire de service social, mais sans programme préparatoire.

Ceux de la quatrième catégorie sont nommés après une annonce et un examen qui est suivi, en cas de réussite, par un contrat. Quelquefois on leur organise un programme préparatoire.

Par suite de la première promotion, les spécialistes en service social ainsi que les titulaires d'un degré supérieur ou d'université suivent un programme avancé d'entraînement, consistant dans un enseignement théorique et des visites à faire, aux établissements des mineurs.

D'autre part, deux programmes annuels sont organisés, l'un est spécialisé et se déroule au Caire, et l'autre est posé par le centre régional d'entraînement du personnel s'occupant de l'enfance et de la famille.

Le premier programme consistant dans des conférences et des

visites, reçoit chaque année de chaque province, deux membres à choisir du personnel, par rapport à la spécialisation pour laquelle ce programme même est organisé.

Le second programme local est tracé annuellement pour les quatre catégories du personnel travaillant dans la région.

C'est un programme de conférences que pose le centre d'entraînement du personnel institué sous les auspices et avec l'aide de l'UNICEF (United Nations Children's Fund).

En 1960, quatre centres de ce genre ont été fondés au Caire, à Alexandrie, à Assiout et à Mansoura.

Neuf autres centres ont été ensuite constitués dans d'autres provinces, en 1965.

On pourrait citer à titre d'exemple les matières du programme spécialisé qui est organisé annuellement au Caire.

Ces matières sont pour les spécialistes en service social : le problème des mineurs, les facteurs sociaux et économiques d'inadaptation des mineurs, les facteurs physiques, psychiques et mentaux de cette inadaptation, l'influence des moyens de publicité, le problème du loisir, les besoins fondamentaux des mineurs, la responsabilité de la famille et de l'école, les orientations nouvelles dans l'administration et l'organisation des établissements pour mineurs, le rôle du spécialiste en service social au sein des établissements, le rôle de la police et des tribunaux dans la solution du problème, discussion de cas pratiques, les investigations sociales dans le domaine des mineurs inadaptés, l'organisation de la famille du point de vue de la religion, de la médecine et de la société.

Un autre exemple pourrait être tiré du programme annuel que le centre d'entraînement organise pour toutes les catégories du personnel.

Parmi les matières que ce programme développe pour la catégorie des surveillants et de ceux qui entrent en contact direct avec les mineurs, (deuxième catégorie) on peut mentionner :- étude analytique de la psychologie infantile à travers les diverses phases d'évolution, la famille exemplaire et ses éléments, les facteurs de désintégration de la famille et

les moyens d'y parer et de les prévenir, la maternité et son rôle, les clubs d'enfants, la participation de la mère à la vie pratique et ses effets sur l'enfant la famille et la société, les familles de substitution, l'adoption, les lois protectrices de l'enfance et de la famille, les jouets et leur rôle, l'anecdote, les moyens auditifs et visifs, la musique, le chant et le choeur, le dessin et les travaux d'art, relations de l'enfant avec la personne surveillante, l'alimentation des enfants.

En ce qui concerne les entraîneurs de différents métiers (quatrième catégorie) ils apprennent leur rôle dans la structure technique de l'établissement, les moyens de découvrir les talents et les développer, les métiers faciles et utiles à enseigner et leur détermination d'après le sexe et l'âge etc...

Enfin les médecins qui servent aux mineurs prêtent leurs oeuvres sur la base de contrats.

Nous avons fait état ci dessus, de la façon dont est résolu dans la République Arabe Unie, le problème de l'entraînement du personnel chargé de traiter les délinquants adultes et les mineurs délinquants ou inadaptés.

Tandis que le personnel des prisons est dirigé par l'élément policier, cet élément manque complètement dans les établissements pour mineurs.

Mais l'époque actuelle marque un progrès sensible dans l'entraînement des deux genres de personnel et on prévoit dans ce domaine, un avancement croissant et incessant, au fur et à mesure que soit enraciné dans les consciences, le fait que la délinquance est un état pathologique à soigner, plutôt qu'une faute à châtier, et que, dans son combat, la violence devrait de plus céder sa place aux procédés techniques et humanitaires.